



**Protocole additionnel de Nagoya - Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation relatif au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, fait à Nagoya, le 15 octobre 2010 - Adhésion par la République populaire démocratique de Corée.**

Il résulte d'une notification du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qu'en date du 1<sup>er</sup> octobre 2019, la République populaire démocratique de Corée a adhéré au protocole désigné ci-dessus, qui entrera en vigueur à l'égard de cet État le 30 décembre 2019, conformément au paragraphe 2 de l'article 18 du protocole.

